

# COMMUNE DE CORNILLON-SUR-L'OULE

DEL-6-10102022

## Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux, le 10 octobre à 18H00  
le Conseil Municipal légalement convoqué s'est  
réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de : M Denis CONIL Maire

Envoyé en préfecture le 07/11/2022

Reçu en préfecture le 07/11/2022

Affiché le 07/11/2022

ID : 026-212601058-20221010-DEL\_6\_10102022-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	Date de convocation : 03/10/2022  Secrétaire de séance : JL Forsans
BERTRAND Paulette	X				
CONIL Denis	X				
FORSANS Jean-Louis	X				
LEJEUNE Jacqueline	X				
MORIN Joséphine	X				
RIDEL Sandrine	X				
ROCHAS Yannis	X				

### Objet : délibération actant la longueur de la voirie communale

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier du Département concernant la voirie communale.

Depuis 2016, le Département attribue aux communes une Dotation Forfaitaire à Orientation Voirie. Le calcul de cette dotation repose en partie sur la longueur de la voirie communale (voies communales et chemins ruraux)

Afin de mettre à jour les fichiers du Département, il convient de transmettre une délibération actant la longueur des chemins ruraux revêtus et la longueur des voies communales.

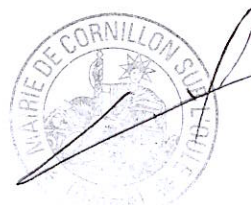
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACTE** la longueur des voies communales conformément à la déclaration en Préfecture à 13300m
- **DIT** que la longueur des chemins ruraux revêtus est égale à 0 .

Fait à Cornillon-sur-l'Oule  
Les jours mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire  
Denis CONIL

Le secrétaire de séance  
Jean-Louis FORSANS



**Résultat du vote**  
Pour : 7  
Contre : 0  
Abstention : 0

